**Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité**

Le Conseil de sécurité prend note du rapport du Secrétaire général en date du 11 février (S/2021/133) et des observations qui y sont formulées, et réaffirme son soutien aux efforts du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

Le Conseil se déclare vivement préoccupé par les crises prolongées que traverse Haïti sur les plans politique, constitutionnel et humanitaire et sur celui de la sécurité et, rappelant ses résolutions 2547 (2020) et 2476 (2019), souligne que c’est au Gouvernement haïtien qu’il incombe au premier chef de s’attaquer aux facteurs d’instabilité sous-jacents.

Le Conseil rappelle que la volonté démocratique du peuple haïtien doit être respectée et souligne que des questions essentielles de sécurité, de transparence et de logistique doivent être réglées dans la perspective des processus électoraux à venir. Il réaffirme qu’il faut organiser de toute urgence les élections législatives libres, justes, transparentes et crédibles attendues depuis octobre 2019. Il demande instamment que soient menés tous les préparatifs nécessaires à la tenue d’une élection présidentielle libre, juste, transparente et crédible en 2021. Il exhorte tous les acteurs politiques du pays à mettre leurs divergences de côté dans l’intérêt du peuple haïtien, à collaborer de manière constructive afin que les élections puissent être organisées et à faire en sorte que celles-ci se déroulent dans un climat apaisé, et demande à la communauté internationale de soutenir Haïti à cet égard.

Le Conseil souligne toute l’importance que revêtent l’indépendance de la justice et l’égale participation des femmes et de tous les Haïtiens, notamment des jeunes, des personnes en situation de handicap et de la société civile, aux processus politiques nationaux, auxquels ils doivent être pleinement et véritablement associés.

Le Conseil souligne qu’il faut renforcer l’état de droit et exhorte le Gouvernement haïtien à intensifier ses efforts de lutte contre la corruption et à veiller à ce que ceux qui les mènent rendent compte de leur action et le fassent en toute transparence.

Le Conseil affirme vigoureusement que les autorités haïtiennes doivent opposer d’urgence une réponse coordonnée pour montrer qu’elles sont déterminées à remédier à la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, notamment aux activités illicites des bandes armées et à l’augmentation des enlèvements, des homicides et des viols. Il demande que les autorités dotent la Police nationale d’Haïti de ressources adéquates, adoptent une stratégie pérenne et viable propre à éliminer les causes profondes de la violence en bande organisée et prennent des mesures concrètes pour lutter contre la violence persistante, notamment celle mentionnée à l’alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 2476 (2019) du Conseil de sécurité.

Le Conseil prend note avec préoccupation des violations des droits humains internationaux et atteintes à ces droits, notamment des cas présumés d’emploi de la force létale contre des manifestants, ainsi que des arrestations et détentions arbitraires qui auraient cours dans le pays. Il demande au Gouvernement haïtien de respecter la liberté d’expression et la liberté d’association, et à l’Inspecteur général de la Police nationale d’Haïti de mener une enquête approfondie sur les faits signalés.

Le Conseil souligne qu’il faut d’urgence que les auteurs de violations des droits humains et d’atteintes à ces droits répondent de leurs actes et demande au Gouvernement haïtien de prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à leur impunité, en particulier en ce qui concerne les affaires emblématiques dont il est question dans le plus récent rapport du Secrétaire général, dont celles de Grande Ravine (2017), La Saline (2018) et Bel-Air (2019), ainsi que l’assassinat du bâtonnier de l’ordre des avocats de Port-au-Prince, M. Dorval (2020). Il exhorte en outre le Gouvernement haïtien à mettre fin à la pratique de la détention provisoire prolongée.

Le Conseil se déclare préoccupé par la situation humanitaire en Haïti, constatant en particulier que l’insécurité alimentaire et la malnutrition déjà croissantes ont été aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019, et souligne qu’il importe d’accorder plus d’attention à cette question et aux besoins de développement en Haïti, de renforcer l’appui apporté à Haïti à cet égard, et de redoubler d’efforts en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030.

Le Conseil est conscient du rôle important que jouent les pays voisins et les organisations régionales telles que la Communauté des Caraïbes et l’Organisation des États américains et, soulignant qu’il importe de mener une action cohérente, coordonnée et plus intense, engage ces pays et organisations à continuer de se mobiliser pour Haïti et, à cet égard, se félicite que la Communauté des Caraïbes ait décidé d’envoyer sur le terrain une mission d’établissement des faits à l’appui des efforts déployés par l’Organisation des Nations Unies.

Le Conseil réaffirme son soutien au peuple haïtien et souligne qu’il importe que la communauté internationale continue de soutenir le pays dans les efforts qu’il fait pour remédier à ses problèmes pressants et créer les conditions propices à la tenue d’élections pacifiques et démocratiques.

Le Conseil encourage la poursuite d’une collaboration et d’une coordination étroites entre le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et l’équipe de pays des Nations Unies en Haïti en vue d’aider le Gouvernement haïtien à assumer la responsabilité de garantir la stabilité, le développement et l’autosuffisance économique du pays à long terme.